



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





ÉDITORIAL

Le 1^{er} janvier 2024, en application des nouvelles directives gouvernementales relatives aux différentes filières de Responsabilité Élargie des Producteurs, est née la SAS France Recyclage Pneumatiques, désormais agréée en tant qu'éco-organisme en charge de la collecte et de la valorisation des pneumatiques usagés.

Vingt années d'expertise et de performance du réseau France Recyclage Pneumatiques, fondé en 2004, ont ainsi été préservées et consolidées par un cadre réglementaire plus exigeant, allant dans le sens d'une meilleure gestion des déchets issus de nos grandes filières industrielles et de consommation.

L'année 2024 a constitué une année de rodage pour les éco-organismes historiques de la filière des pneumatiques usagés. Avec le même professionnalisme, la même souplesse et le même esprit d'innovation qui ont permis de construire nos fondations, les équipes de France Recyclage ont relevé le défi de leur nouveau cahier des charges avec rigueur et volontarisme.

Les performances sont conformes au cahier des charges. FRP a collecté et traité 103 % de son objectif. Les objectifs de réutilisation et de recyclage ont été dépassés.

Nos travaux pour le développement de nouvelles voies de réutilisation et de valorisation sont par

ailleurs formalisés, de même qu'une étude sur la gestion des pneus pleins souples, désormais intégrés à notre filière. Des propositions concrètes en matière d'autocontrôle de nos différents processus sont également en cours de développement.

Enfin, la problématique de la gestion des pneumatiques usagés dans nos territoires d'outre-mer fait l'objet de démarches actives en lien avec l'éco-organisme coordonnateur. FRP a la gestion de la Guyane.

Notre ambition est claire : engager la gouvernance de notre éco-organisme dans la voie du progrès, d'une meilleure régulation et d'une plus grande transparence, en nous entourant des compétences nouvelles nécessaires à une gestion administrative plus conséquente.

Préserver les performances de notre expérience acquise et tendre vers l'excellence, au cœur de l'économie de demain qu'est l'économie circulaire : tel est notre objectif.



Bruno Mazzacurati
Président de la SAS France Recyclage Pneumatiques

Le comité des parties prenantes (CPP)

Depuis la loi AGEC de février 2020, chaque éco-organisme doit instaurer un Comité des Parties Prenantes (CPP) composé de représentants de producteurs, distributeurs, collectivités, associations et acteurs du secteur des déchets. Ce comité, consulté par FRP sur ses projets et travaux réglementés, émet des avis et se réunit au minimum une fois par an, ou plus si nécessaire.

Le CPP de FRP est composé de 7 membres titulaires issus de quatre collèges* :

Pour le collège « Producteurs » :

- FICIME
- STELLANTIS

Pour le collège « Opérateurs » :

- ALPHA RECYCLAGE FRANCHE-COMTÉ
- MOBILIANS

Pour le collège « Collectivités territoriales » :

- AMF
- CNR

Pour le collège « Associations » :

- CCLV

* FRP a contacté plusieurs associations sans succès.

Le comité des parties prenantes s'est réuni 4 fois en 2024 :

- Le 20 mars pour échanger sur le règlement intérieur du CPP, présenter les premiers chiffres et l'approche budgétaire annuelle, faire un point d'avancement sur le dossier d'agrément, informer des actions à destination des collectivités, des départements et régions d'outre-mer, de la communication autour du recyclage et des mesures liées aux pneus d'ensilage. Les obligations autour du logo Triman ont aussi été abordées.
- Le 10 mai, un complément à la réunion du 20 mars portant sur le logo Triman a été porté à la connaissance des membres du CPP.
- Le 15 juillet, les membres ont été réunis pour aborder plusieurs sujets dont le plan de prévention de gestion des déchets, le plan d'action et de développement de la réutilisation, des nouvelles voies de valorisation, l'éco-modulation, l'éco-conception et l'étude Pneus pleins souples.
- Le 12 novembre, la réunion portait sur la présentation de l'éco-modulation et de l'éco-conception.

Organisme coordonnateur : un rôle central pour la filière

Pour répondre à leurs obligations réglementaires, les producteurs de pneumatiques peuvent soit adhérer à un éco-organisme agréé, soit mettre en place leur propre système individuel agréé.

Trois structures ont été officiellement agréées comme éco-organismes pour la période 2024-2028 : Aliapur, FRP et Tyval.

Afin de mutualiser certaines actions, ces trois entités ont fondé l'association CCCP (Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques), reconnue comme organisme coordonnateur par arrêté interministériel du 2 décembre 2024. Le CCCP est chargé d'assurer des missions de coordination spécifiques pour l'ensemble de la filière. Son activité en 2024 a porté principalement sur :



La coordination inter-éco-organismes

Le CCCP a réuni régulièrement Aliapur, FRP et Tyval pour garantir l'harmonisation de leurs actions : éco-modulation, contrats types, campagnes de sensibilisation et gestion des déchets.

L'élaboration de contrats types

Deux contrats ont été finalisés : un avec les collectivités pour la collecte des pneus usagés, un autre avec le monde agricole pour la gestion des pneus d'ensilage (15 opérations, 11 212 tonnes collectées).

Les campagnes d'information nationales

Le CCCP a lancé des actions de communication sur la reprise gratuite des pneus usagés (jusqu'à 8 par an et par foyer), avec des insertions dans la presse spécialisée et la création du site quefairedemesvieuxpneus.fr.

Les études pilotées

Une étude sur les pneus pleins a été rendue en septembre 2024.

L'équilibrage des responsabilités

Le CCCP a réparti les charges entre éco-organismes selon les tonnages réellement collectés, notamment en métropole et outre-mer.



2024, collectes et valorisation au plus haut niveau

Avec 133 000 tonnes collectées et valorisées en 2024, France Recyclage Pneu enregistre son plus haut niveau d'activité depuis sa constitution en 2004.

Les principaux enjeux fixés par le cahier des charges de la filière pneumatique établis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont été respectés et même dépassés.

Objectifs 2024

Volumes recyclés :

Recyclage 46,8 %

Objectif : 40 %

Filières de valorisation :

Réutilisation/Réemploi 17,6 %

Objectif : 17 %

Volumes collectés :

Collectés 133 000 t

Objectif : 129 995 t

Ratio commandes/collectes : + 103 %



La filière recyclage inclut pour FRP :

- la granulation des pneumatiques usagés (fabrication de roues en caoutchouc, granulation)
- la production de matériau pour les travaux publics (Draingom®)
- la valorisation énergétique principalement en cimenterie
- Valorisation matière issue de la cimenterie (23.75%)

Zoom sur la filière en Guyane

Chaque DROM-COM n'a qu'un interlocuteur « Éco-Organisme » et pour FRP, il s'agit de la Guyane. Par conséquent, depuis janvier 2024, FRP a confié un mandat à l'ARDAG, acteur ultramarin reconnu dans la gestion des déchets automobiles, pour l'accompagner dans la filière REP pneumatiques. Ce mandat couvre l'adhésion des metteurs en marché, la facturation des éco-contributions, ainsi que l'organisation des collectes et expéditions vers la métropole. L'ARDAG agit sans pouvoir contractuel avec les opérateurs, FRP conservant l'entière responsabilité réglementaire. Les coûts liés aux opérations et au fonctionnement local sont pris en charge par FRP, et intégrés dans le mécanisme de mutualisation entre éco-organismes pour les DROM-

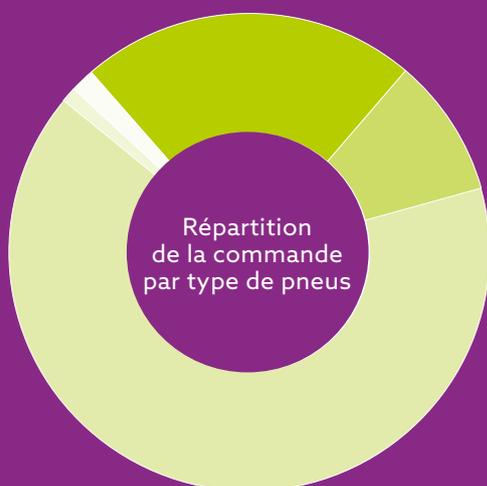
COM. L'ARDAG a réussi à mobiliser la majorité des professionnels du secteur, assurant une performance remarquable. **Tous les pneus collectés sont expédiés en métropole pour traitement. L'objectif en 2024 s'élève à 1 800 tonnes. En 2024, 1 326 tonnes ont été collectées et traitées en Guyane. 95 % du gisement est situé sur la partie "littoral".** Cette zone, bien desservie, permet une collecte et un traitement efficaces des déchets de pneumatiques. En revanche, dans les zones isolées de Maripasoula, Grand-Santi (Ouest) et Camopi (Est), accessibles uniquement par voie fluviale, le transport des déchets est plus difficile et seulement assuré par des piroguiers qualifiés.

Commandes/Collectes 2024



103 %

des objectifs de collecte
ont été atteints en 2024
(hors pneus ensilage
et pneus DROM-COM)



- Poids lourds
12 116 tonnes
- Engins agricoles
29 262 tonnes
- Véhicules légers
et deux roues motorisés
85 291 tonnes
- Engins de génie civil
2 149 tonnes
- Petits pneus
1 176 tonnes

Nombre de collectes :

341 811

Ce chiffre totalise l'ensemble des collectes réalisées par les entreprises partenaires de France Recyclage pneumatiques sur l'ensemble du territoire métropolitain. 2 828 collectes ont été réalisées dans des délais supérieurs aux normes réglementaires.

Nombre d'adhérents :

271

Ce chiffre totalise l'ensemble des clients de FRP : constructeurs d'engins de génie civils et agricoles, constructeurs auto, concessionnaires, ateliers de maintenance, importateurs, distributeurs, vente sur Internet.

Focus sur Blackstar : qui cherche à relancer le rechapage vl

Blackstar est une entreprise française spécialisée dans la fabrication de pneumatiques reconditionnés pour véhicules de tourisme, utilitaires et 4x4/SUV. Depuis 1979, elle s'engage dans une démarche d'économie circulaire en rechapant des pneus usagés, réduisant ainsi l'empreinte

carbone de ses produits. Blackstar s'est déployée en 2023 sur l'ancien site de Bridgestone à Béthune, pour créer une dynamique de relance du pneu VL réchappé. FRP a démarré un flux vers ce site, qui sera amplifié en 2025.

Un plan d'action pour la réutilisation des pneus usagés

En réponse aux obligations du cahier des charges de la filière, France Recyclage Pneumatiques a présenté un plan d'action visant à présenter les différentes voies de réemploi des pneumatiques usagés. Une démarche qui passe notamment par le renforcement des compétences et des moyens techniques de tri.

LE RECHAPAGE (OBJECTIF 2024 : 4 %)

Cette technique de valorisation, abandonnée en France par les manufacturiers depuis plus de 10 ans, imposée par le cahier des charges à hauteur de 4 % du volume collecté, consiste à remplacer la bande de roulement tout en conservant la carcasse d'un pneu usagé.

Depuis plusieurs décennies, cette voie de recyclage est en net déclin, concurrencée par la compétitivité tarifaire pour la gamme "Budget". L'ouverture d'une nouvelle unité par l'entreprise Black Star dans le nord de la France crée désormais de nouveaux débouchés pour les pneumatiques rechapables.

Le taux de rechapage pour FRP en 2024 est de 1 %.

RÉEMPLOI-RÉUTILISATION (OBJECTIF 2024 : 17 %)

Une part non négligeable des pneumatiques usagés collectés présente un faible niveau d'usure, permettant leur revente sur le marché de l'occasion et leur réutilisation. Cette voie de valorisation repose presque exclusivement sur la compétence des opérateurs de tri qui vérifient le potentiel de réutilisation de chaque pneu et les garanties de sécurité indispensables à une seconde vie. Compte tenu de l'importance d'un tri de qualité, celui-ci est effectué par des professionnels titulaires d'une formation spécifique. Plusieurs actions sont engagées pour développer cette filière de valorisation, qui souffre par ailleurs d'une érosion régulière du volume de pneus réutilisables : renforcement des actions de formation et de fidélisation des opérateurs de tri.

Le taux de réutilisation pour FRP en 2024 est de 17,6 %.

LA RÉPARATION



Cette technique, permettant de corriger les blessures de pneus d'engins agricoles ou de génie civil, est maîtrisée de longue date par l'entreprise Pneus Lelièvre, partenaire historique de France Recyclage Pneumatiques.

La réparation de ces pneus,

économiquement pertinente en raison de leur coût initial, s'effectue par vulcanisation et permet de rétablir les caractéristiques initiales d'un pneu partiellement endommagé.



+ d'info

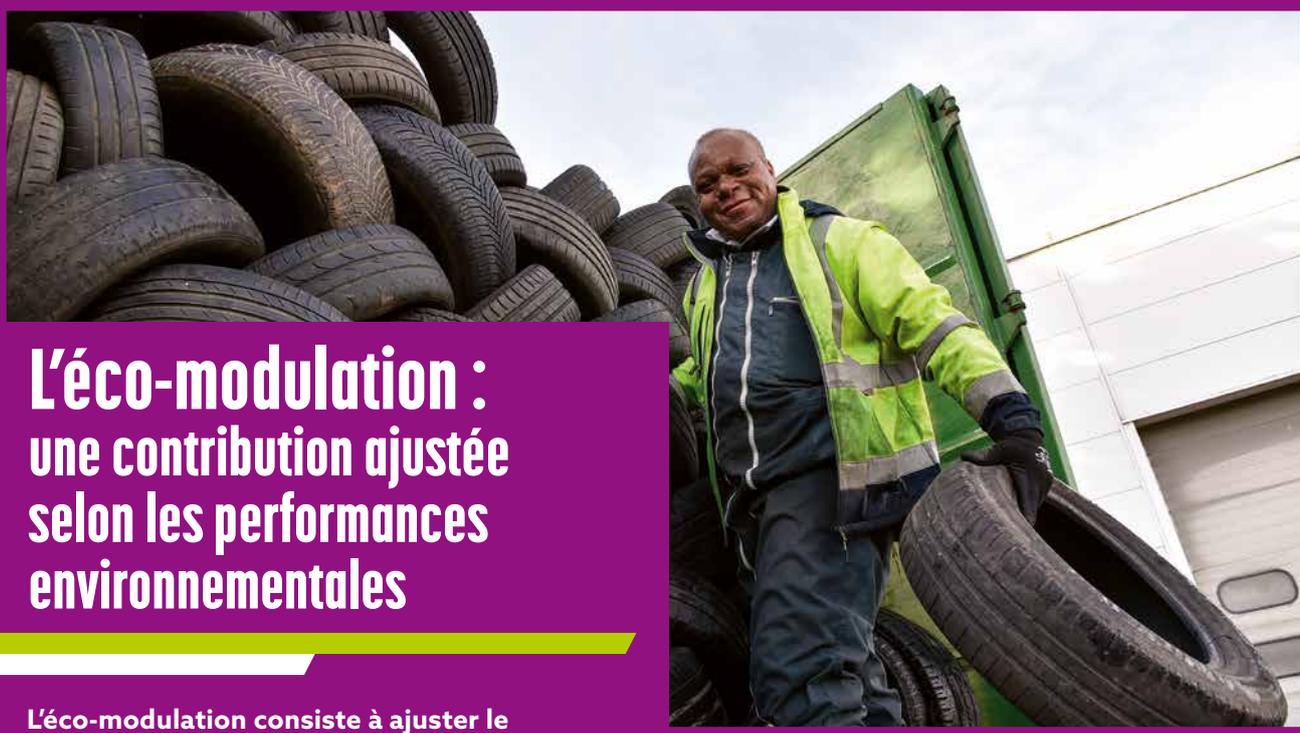
France Recyclage Pneumatiques participe à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par les éco-organismes de la filière pour sélectionner des équipes d'ingénieurs susceptibles de concevoir des techniques, méthodologies et pratiques permettant d'augmenter le taux de réemploi.

4 PISTES D'AMÉLIORATION

- Formation et fidélisation des opérateurs de tri.
- Recherche et développement de solutions d'automatisation des postes de tri.
- Développement de la filière « pneu d'occasion » en France.
- Benchmark entre les prestataires, partage d'expérience, identification des meilleures pratiques.

DES CONTRÔLES RÉGULIERS

Le suivi des prestataires de France Recyclage Pneumatiques s'effectue à travers des audits réguliers menés sur les plateformes de tri et de valorisation. Ces visites permettent de contrôler la qualité des prestations et les niveaux de performance.



L'éco-modulation : une contribution ajustée selon les performances environnementales

L'éco-modulation consiste à ajuster le montant de l'éco-contribution en fonction des performances environnementales des pneumatiques mis sur le marché. Elle est désormais obligatoire pour l'ensemble des catégories de pneus. Ce mécanisme permet soit d'augmenter, soit de réduire l'éco-contribution due par les metteurs en marché (fabricants, importateurs...).

Depuis le 1^{er} janvier 2025, toutes les catégories de pneumatiques sont soumises à l'éco-contribution éco-modulée, notamment :

- véhicules légers,
- petits pneus,
- scooters,
- poids lourds,
- engins agricoles,
- engins de génie civil,
- avions,
- pneus pleins souples (hors roues à bandes et pneus gonflés à la mousse polyuréthane).

FRP a proposé deux critères pour définir l'éco-modulation. Le ministère a retenu ceux-ci :

- un critère de conformité à la réglementation "REACH" et aux "SVHC" (Substances of Very High Concern),
- un critère d'incorporation de matières recyclées.

Pour bénéficier des primes d'éco-modulation, les metteurs en marché doivent fournir des justificatifs :

- une attestation sur l'honneur du fabricant ou de son représentant en Europe pour établir la conformité des produits à Reach et à l'absence de SVHC, figurant sur la liste publiée sur le site de l'ECHA, au-dessus des valeurs limites,
- une attestation sur l'honneur du fabricant ou de son représentant en Europe d'incorporation d'un minimum de 1 % de matière recyclée en masse dans la fabrication des pneus.

Le logo Triman désormais obligatoire sur les factures au client final

L'Info-tri est une signalétique qui permet à chacun de mieux trier ses produits du quotidien, ses appareils usagés, ses vêtements et même ses pneus, grâce à une indication claire et précise sur l'endroit où les déposer (bac de tri, déchèterie, point de collecte, magasin). Instauré en 2015, l'info tri est désormais obligatoire sur les emballages et les produits recyclables ou réutilisables comme le sont les pneumatiques. Les trois éco-organismes agréés de la filière pneumatique (Aliapur, FRP et Tyval), sous l'égide de leur organisme coordonnateur (CCCP), ont élaboré une proposition conjointe d'information précisant les modalités de tri et d'apport des pneumatiques usagés. Comme le recommande l'article L 541-9-3 du code de l'environnement, "l'ensemble de cette signalétique est regroupé de manière dématérialisée et est disponible en ligne pour en faciliter l'assimilation et en expliciter les modalités et le sens".

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à sa mise en place dans le guide d'utilisation Triman et sur notre site internet.



Pneus pleins souples*, étude pour mieux intégrer cette nouvelle mesure (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025)

Confiées à France Recyclage Pneumatiques depuis le 1^{er} janvier 2025, la collecte et la valorisation d'une partie de ces pneumatiques utilisés dans l'environnement industriel ont fait l'objet d'une étude complète au sein du CCCP, élaborée en 2024 en collaboration avec l'ADEME.

C'est l'une des évolutions apportées par la mise en application du cahier des charges des éco-organismes : les pneus pleins souples* (PPS) vont désormais bénéficier d'un dispositif plus structuré de collecte et de valorisation, étendu à l'ensemble des fabricants et metteurs sur le marché. L'étude réalisée au sein du comité coordonnateur pour la collecte des pneumatiques en juin 2024 a permis d'identifier les caractéristiques de ce gisement et de proposer des solutions de valorisation adaptées.

AU CŒUR DE L'INDUSTRIE

Ces pneus équipent principalement des machines telles que chariots élévateurs, transpalettes, chariots télescopiques, et sont appréciés pour leur durabilité, leur résistance aux perforations et leur capacité à supporter des charges lourdes. Le marché se distingue par un nombre limité d'acteurs : cinq fabricants majeurs et une dizaine de constructeurs d'engins utilisateurs de ces pneumatiques. La plupart sont déjà adhérents d'éco-organismes en charge de la collecte, dont France Recyclage Pneumatiques, « ce qui devrait permettre d'atteindre aisément les objectifs fixés dans le cahier des charges ».

200 000 PNEUS PAR AN

Déjà identifié par les cinq principaux fabricants, ce gisement fait déjà l'objet d'un système de collecte partiel des pneus usagés mis à disposition des clients utilisateurs dans le cadre d'un fonctionnement 100 % business To business. Généralisé à l'ensemble des metteurs sur le marché, il représenterait un tonnage annuel de l'ordre de 5000 tonnes, pour un poids moyen par pneumatique de 17,4 kg.

Pour 2025, le volume à traiter par France Recyclage Pneumatiques s'établirait à environ 700 tonnes.

Un objectif jugé atteignable dans un environnement industriel très maîtrisé, qui devrait permettre de développer un système de collecte embryonnaire et de l'étendre à l'ensemble des metteurs sur le marché.

DÉFIS DE VALORISATION

À la différence des pneumatiques classiques, les pneus pleins souples ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réutilisation, n'étant plus aptes à garantir les performances requises et la sécurité des utilisateurs après démontage. Leur recyclage présente des défis techniques significatifs qui rendent leur traitement par broyage complexe et risqué, en raison d'une forte résistance à la découpe et à la fragmentation par les méthodes traditionnelles, due à leur composition souple. Dans son étude, France Recyclage Pneumatiques suggère l'emploi de machines spécifiques permettant la décomposition des PPS en « mulch » (paillis), matériau pouvant être utilisé comme base dans la fabrication d'objets moulés divers. Des études seront menées sur la pertinence d'acquisitions de machines de

mulching, après estimation des volumes à traiter. À l'échelle nationale, douze machines seraient nécessaires pour valoriser l'intégralité du gisement, contre deux actuellement en service. Autre filière déjà identifiée et techniquement éprouvée : la valorisation en aciérie, le carbone des pneus pouvant se substituer à l'antracite, très utilisé dans cette industrie.

* Pneus pleins souples (hors roues à bandes et pneus gonflés à la mousse polyuréthane qui ne sont pas concernés par cette disposition).



OBJECTIF
POUR 2028
80 %
DE TAUX DE
RECYCLAGE

EN RÉSUMÉ :

- 5000 tonnes à traiter par an, dont 700 confiées à France Recyclage Pneumatiques.
- Aucune possibilité de réutilisation.
- Deux solutions majeures de valorisation :
 - décomposition en mulch pour la fabrication d'objets moulés,
 - valorisation en aciéries 15 metteurs sur le marché concerné (fabricants de pneus, constructeurs d'engins utilisateurs et distributeurs).

Partenariat Orion / Alpha Carbone : une avancée

L'accord a été signé en mai 2024 : Orion S.A., un des leaders mondiaux de la fabrication de noir de carbone, a annoncé son investissement dans Alpha Carbone, entreprise partenaire de France Recyclage Pneumatiques depuis près de 10 ans. Ce partenariat permettra à Alpha Carbone de développer sa production commerciale d'huile de pyrolyse et de noir de carbone recyclé, sur la base d'un procédé breveté de vapothermolyse des pneumatiques usagés.

C'est l'une des innovations majeures en matière de valorisation des pneumatiques usagés : le procédé de vapothermolyse des pneus mis au point par Alpha Carbone, dans une usine dédiée juste à côté de la plateforme d'Alpha Recyclage à Dole, permet de décomposer le broyat de pneumatiques pour en récupérer les constituants premiers. Ce procédé innovant, dérivé de la pyrolyse, permet ainsi de produire à partir des pneus usagés une huile de pyrolyse certifiée ISCC+ et du noir de carbone recyclé, composant essentiel d'un grand nombre de produits manufacturés (caoutchouc, pneumatiques..).

NOIR DE CARBONE CIRCULAIRE À ÉCHELLE INDUSTRIELLE

C'est à ce titre que le géant américain Orion, principal producteur mondial de noir de carbone sur une quinzaine de sites, a conclu un accord stratégique avec Alpha Carbone afin de lui permettre de réinvestir significativement dans son unité de production de Dole. Cette coopération comprend également un accord d'approvisionnement à long terme avec Orion, client exclusif de l'huile de pyrolyse produite par Alpha Carbone. Orion utilisera cette huile pour fabriquer du noir de carbone circulaire dit « sustainable carbon black » permettant de remplacer le noir de carbone traditionnel dans de nombreuses applications. « *Cet investissement permet à Orion de produire à grande échelle du noir de carbone recyclé pour nos clients du secteur du caoutchouc à la recherche de solutions durables* », a déclaré Corning Painter, PDG d'Orion. « *Il renforce la position d'Orion en tant qu'entreprise innovante tournée vers l'avenir et accélérant la transition vers une économie circulaire.* » Outre l'huile de pyrolyse fournie à Orion, Alpha Carbone vendra le noir de carbone recyclé à ses propres clients, principalement dans le cadre de contrats à long terme. « *Cet investissement permettra à notre entreprise de transformer le prototype de Dole en une unité de production industrielle au meilleur niveau afin de répondre à la demande croissante de nos clients en noir de carbone recyclé et en huile de pyrolyse. Cette nouvelle étape s'inscrit dans la stratégie de l'actionnaire principal d'Alpha Carbone, Alpha Recyclage Franche-Comté, qui vise à offrir la meilleure solution possible pour le recyclage des pneus usagés* », a pour sa part confirmé Laura Pech, DG d'Alpha Carbone.

UN PROCÉDÉ INNOVANT POUR LA VALORISATION DES PNEUMATIQUES USAGÉS

La mise en service prototype industriel de Dole, à l'initiative d'Alpha Recyclage Franche-Comté, remonte à 2015, après plusieurs années de travaux de recherche et d'ingénierie menés en partenariat avec le laboratoire de l'école des Mines d'Albi. Première installation au monde en capacité de traiter des volumes de pneumatiques à l'échelle industrielle par vapothermolyse, l'usine a ensuite fait l'objet d'une phase de mise au point jusqu'en 2020. L'installation redémarrera fin 2025, dans une configuration optimisée, grâce aux investissements réalisés dans le cadre du partenariat avec Orion. La vapothermolyse des pneus est une technologie éprouvée permettant de produire du noir de carbone recyclé de grande qualité, compatible avec des utilisations en mélange caoutchouc et pneumatiques. Elle a fait l'objet de nombreux brevets.



+ d'info

Inauguré en 2015, le prototype industriel de valorisation des pneumatiques usagés par vapothermolyse mis au point par Alpha Carbone, partenaire historique de France Recyclage Pneumatique, entrera dès fin 2025 dans une phase active de mise en production, grâce au partenariat avec Orion, un des premiers producteurs mondiaux de noir de carbone.

Du côté de la communication...

CENTRE VHU : LE RÉSEAU INDRA COMME RÉFÉRENCE

Chaque année, environ 10 millions de véhicules arrivent en fin de vie sur le continent européen. Depuis 2015, la réglementation européenne fixe un objectif ambitieux pour valoriser au moins 95 % de la masse de ces véhicules. Le réseau INDRA dépasse ce seuil avec un taux de valorisation de 96,8 %, selon les dernières données publiées par l'ADEME. Pour alimenter son réseau, INDRA établit des contrats-cadres avec les grands constructeurs automobiles, les compagnies d'assurances et les éco-organismes comme FRP.



indra
AUTOMOBILE RECYCLING

8 POUR 0 : UN MESSAGE SIMPLE POUR UN RÉSULTAT EFFICACE



Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque foyer a la possibilité de déposer jusqu'à huit pneus usagés par an chez l'un des 40 000 professionnels de l'automobile, sans être tenu d'effectuer un achat. Les enseignes disposant d'une surface de vente d'au moins 250 m² sont tenues de reprendre gratuitement ces pneus. Les points de vente plus petits peuvent également les accepter, mais ne sont pas contraints de le faire sans contrepartie commerciale. Fin 2024 : la moitié des distributeurs connaissaient ce principe. L'objectif est d'atteindre 100 % à fin 2025. Pour cela, FRP poursuit l'accompagnement via des supports de communication et de la sensibilisation.

QUEFAIREDEMESVIEUXPNEUS.FR : UN SITE POUR TOUS

Le site internet quefairedemesvieuxpneus.fr référence les points de collecte de pneus usagés près de chez vous. Que l'on soit particulier, professionnel ou collectivité, il permet de localiser, par adresse ou code postal, l'ensemble des collecteurs agréés en lien avec les éco-organismes tels que France Pneu Recyclage (FRP). Une solution simple pour s'engager dans le recyclage des pneumatiques usagés.

Ce site facilite également la compréhension des obligations des distributeurs de pneus, tenus de reprendre gratuitement jusqu'à 8 pneus par an et par particulier.



QUE FAIRE DE MES
VIEUX PNEUS



FRP : PARTENAIRE DE L'OPÉRATION « J'AIME LA NATURE PROPRE »

« J'aime la nature propre » est une opération nationale de ramassage de déchets, lancée par la Fédération nationale des chasseurs. Elle mobilise chaque année les citoyens autour d'une démarche collective en faveur de la protection de l'environnement. Dans le cadre de cette opération, FRP s'associe à la Fédération nationale des chasseurs. L'éco-organisme coordonne la collecte des pneus abandonnés sur l'ensemble du territoire et les oriente vers les plateformes de traitement de son réseau. Les pneus récupérés lors de ces opérations sont généralement très dégradés, ce qui les rend inéligibles à toute forme de réemploi ou de recyclage matière. Ils sont donc préalablement cisailés, puis valorisés sous forme d'énergie dans des installations agréées et enregistrées auprès de FRP.

Les collectivités concernées

La loi est claire : chaque éco-organisme doit conclure une convention avec toute collectivité locale qui en fait la demande, sous réserve de l'acceptation des termes du contrat type. C'est dans ce cadre que FRP et les deux autres éco-organismes agréés, ont élaboré au second

semestre 2024 un contrat de référence intégrant les nouvelles obligations réglementaires.

Ce document prévoit notamment les conditions de prise en charge des pneumatiques.

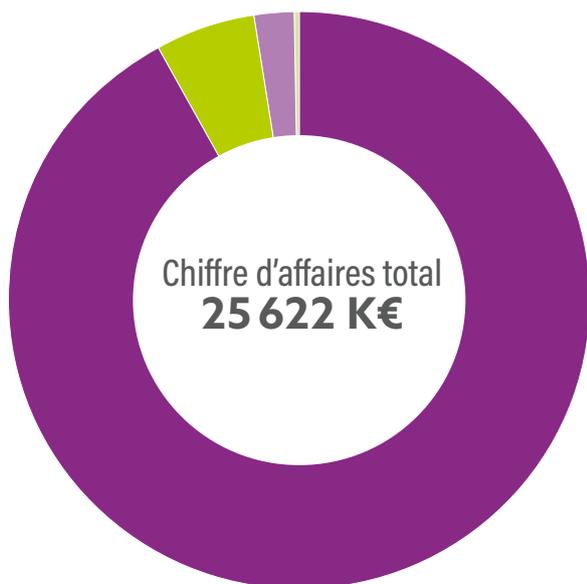
FRP s'est préparé pour cette nouvelle mission et propose ce contrat aux collectivités concernées.



Pneus d'ensilage : une obligation de reprise pour aider les acteurs locaux

La loi AGEC de février 2020 et le décret d'application de mars 2023 sont clairs : les metteurs en marché de pneumatiques sont tenus de financer la collecte et le traitement de tous les pneus, y compris ceux utilisés pour l'ensilage, via les éco-organismes agréés qui perçoivent les éco-contributions. Ce principe a été au cœur des échanges avec les metteurs en marché en amont de la délivrance des agréments, fin 2023, aux trois éco-organismes de la filière dont FRP. Bien que des désaccords persistants sur les volumes et les financements existent entre les producteurs et les organisations professionnelles agricoles, les éco-organismes se sont engagés à assurer, dès janvier 2024, la reprise des pneus d'ensilage, une exigence explicite fixée comme condition à leur agrément, dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat. La filière a collecté et traité 11 242 tonnes en 2024





Données financières

Synthèse des données financières de France Recyclage Pneumatiques en 2024

- Collecte, traitement, transport, valorisation**
23 600 K€
- Frais de fonctionnement**
1 436 K€
- Recherche et développement**
540 K€
- Communication**
57 K€

EN CHANTIER...

MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AUTOCONTRÔLE

Soumis à un autocontrôle périodique reposant sur des audits indépendants réguliers, les éco-organismes agréés de la filière des pneumatiques usagés — Aliapur, France Recyclage Pneumatiques et Tyval — se sont coordonnés pour formuler une proposition d'autocontrôle et finalisent un accord de coopération avec le Bureau Veritas, dans l'objectif d'un démarrage des procédures en 2026. Les audits devront être réalisés au moins tous les deux ans afin d'évaluer le respect des objectifs fixés par le cahier des charges de la filière et l'adéquation des mesures d'amélioration. Ils évalueront également la qualité de la gestion financière, notamment l'adéquation de la comptabilité analytique avec les coûts de collecte et de valorisation des pneumatiques usagés.

DÉPLOIEMENT DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

C'est l'une des principales avancées apportées par le cahier des charges du 27 juin 2023 : les éco-organismes agréés devront, dès 2025, contractualiser leurs partenariats avec leurs différents prestataires de collecte, de tri et de valorisation, ainsi qu'avec leurs principaux fournisseurs, dans le cadre de procédures d'appels d'offres inspirées de celles appliquées par le secteur public. En raison du caractère très technique et parfois complexe de ces marchés, la SAS FRP a fait le choix de déléguer l'élaboration des cahiers des charges de consultation et les phases d'analyse des offres à un cabinet juridique spécialisé. France Recyclage Pneumatiques s'appuiera sur des critères de sélection strictement conformes aux exigences du cahier des charges de la filière pour choisir les prestataires les mieux-disants et respecter les principes de mise en concurrence qu'implique la mise en œuvre de cette procédure.

APPEL À PROJETS

Pour faire face aux évolutions techniques appelées à se développer sur le marché des pneumatiques, FRP s'est engagée dans une démarche d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) conjointe avec les deux autres éco-organismes de la filière, Aliapur et Tyval. Ce projet vise à identifier et mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles permettant d'optimiser le réemploi des pneumatiques usagés de véhicules légers en améliorant les processus de tri et d'appairage. Les équipes d'ingénierie sélectionnées dans le cadre de cet AMI auront pour mission d'apporter des solutions techniques et des méthodes innovantes dans les centres de recyclage : systèmes d'identification, logiciels ou plateformes de gestion des stocks de pneus réutilisables, outils d'évaluation de la qualité des pneus usagés, ou encore technologies de tri automatisé ou assisté. À plus long terme, il s'agira également d'exploiter l'intégration des technologies RFID dans les pneumatiques, portée par les principaux manufacturiers, afin d'améliorer la gestion des stocks, d'optimiser la maintenance et de renforcer la traçabilité des pneumatiques, de la fabrication jusqu'au recyclage. Le démarrage des travaux de recherche est prévu à compter de septembre 2025. Les entreprises disposeront ensuite d'un délai de trois mois pour soumettre leurs propositions et lancer un prototypage des projets les plus cohérents.